

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2014

Par suite d'une convocation en date du 21 janvier 2014, les membres composant le conseil municipal de Recy se sont réunis en Mairie le lundi 27 janvier 2014 à vingt heures trente minutes, sous la présidence de Monsieur Michel VALTER.

Tous les Conseillers Municipaux étaient présents à l'exception de Monsieur Michel CHARBOGNE (pouvoir à Monsieur Michel VALTER), Monsieur Hervé ARNOULD, Madame Célyne DHAYNAUT.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le secrétariat de séance est assuré par Monsieur Thierry DONRAULT. Le compte-rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

La séance débute par la présentation du projet de la future zone artisanale par Monsieur Rémi LANDRÉA, du Service du Développement Économique de Châlons en Champagne.

Monsieur LANDRÉA présente à l'assemblée un document argumentaire en vue de la commercialisation des parcelles.

L'ordre du jour reprend et est le suivant :

- **Lancement consultation travaux Grande Rue,**
- **Ouverture de crédits en dépenses d'investissements,**
- **Modification des heures d'école rentrée 2014/2015,**
- **Demande DETR travaux Grande Rue.**
- **Informations diverses**

LANCEMENT CONSULTATION TRAVAUX GRANDE RUE

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que dans le cadre du projet d'aménagement d'une partie de la Grande Rue (réseau aérien basse tension (BT) et réseau d'éclairage public), il y a lieu de lancer une procédure de consultation auprès d'entreprises spécialisées.

Par conséquent, Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de procéder au lancement de la consultation d'entreprises pour les travaux de la Grande Rue.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires et à signer tous les documents relatifs à la consultation des travaux de la Grande Rue.

OUVERTURE DE CRÉDITS EN DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS

Il est rappelé à l'assemblée que la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 permet d'ouvrir des crédits de dépenses d'investissement jusqu'au vote du budget primitif dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Il est ainsi possible de faire face, s'il y a lieu, à certaines dépenses urgentes.

Les crédits éventuellement ouverts seront repris au budget primitif de l'exercice.

Considérant l'utilité de cette mesure, il est proposé d'appliquer cette ouverture de crédits pour l'année 2014 pour le budget de la commune, dans les limites suivants :

Budget M14 :		Budget 2013	Ouverture de crédits 2014
Chapitre 20 :	Immobilisations incorporelles :	2 000 €	500 €
Chapitre 21 :	Immobilisations corporelles :	230 500 €	57 625 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **AUTORISE** à l'unanimité le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses correspondantes.

MODIFICATION DES HEURES D'ÉCOLE RENTRÉE 2014/2015

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que suite au décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires, publié le 26 janvier 2013, il y a lieu de définir une nouvelle organisation du temps scolaire.

Madame Carole SIMON rappelle au Conseil Municipal qu'une enquête sur les rythmes scolaires a été faite auprès des parents d'élèves et précise que les résultats qui en ressortent permettent de déterminer les besoins pour les enfants tant en matière d'horaires qu'en matière d'activités périscolaires.

Outre la fin des cours fixée à 15 h 45 les lundi, mardi, jeudi et vendredi, à la question posée concernant les horaires du mercredi matin, les parents ont souhaité majoritairement se prononcer sur 9 h 00 – 12 h 00.

Vu l'article L. 521-3 du code de l'éducation, portant compétence du Maire pour modifier les horaires d'enseignements, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, en accord avec les Directrices du Groupe Scolaire « Les Mésanges », les horaires d'école suivants :

Lundi :	8 h 30 – 11 h 30	13 h 30 – 15 h 45
Mardi :	8 h 30 – 11 h 30	13 h 30 – 15 h 45
Mercredi :	9 h 00 – 12 h 00	
Jeudi :	8 h 30 – 11 h 30	13 h 30 – 15 h 45
Vendredi :	8 h 30 – 11 h 30	13 h 30 – 15 h 45

LE CONSEIL MUNICIPAL, APPROUVE la mise en place des horaires ci-dessus, **PRÉCISE** que ces nouveaux horaires de classe seront mis en place à la rentrée scolaire 2014-2015 et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes relatifs à cette affaire.

DEMANDE DETR TRAVAUX GRANDE RUE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'aménagement d'une partie de la Grande Rue. Le réseau aérien basse tension (BT) de cette voie doit être effacé, ce qui implique l'engagement des travaux de rénovation du réseau d'éclairage public. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre de notre politique d'économie d'énergie et d'amélioration de cadre de vie.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de prendre connaissance de ce projet et de l'autoriser :

- à solliciter une subvention de l'État au titre de la DETR au taux le plus élevé possible,
- de lancer des consultations auprès des fournisseurs en vue de procéder à l'attribution du marché,
- à signer toute pièce se rapportant à cette affaire.

Le montant non subventionné sera pris en charge par le budget communal et l'autorisation des dépenses prévues est estimée à hauteur de 271 373,34 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires et à signer tous les documents relatifs à la demande de DETR au titre des travaux de la Grande Rue.

INFORMATIONS DIVERSES

Droit de Prémption Urbain :

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la situation qui prévaut des terrains appartenant à Monsieur Alain ACOSTA, situés rue de Châlons. Il rappelle que le tribunal de commerce de Châlons en Champagne a prononcé au mois de mai 2013 la liquidation judiciaire des transports ACOSTA. Il précise que les terrains appartenant à Monsieur ACOSTA seront mis en vente. À cet effet, le Maire informe les membres du Conseil des démarches entrepris auprès de France Domaine afin d'obtenir une évaluation du bien en vue d'une éventuelle prémption.

Compte tenu du positionnement stratégique de ces terrains pour la commune, le Conseil Municipal demande à Monsieur le maire de rester attentif à l'évolution de la situation. Certains membres du Conseil rappellent que

le document d'urbanisme de la commune a institué un droit de préemption urbain sur la totalité des zones urbaines et que ces terrains sont inclus dans le périmètre de protection.

Le Maire souligne que ces terrains situés au cœur du village présentent un intérêt particulier et pourraient répondre aux besoins de la collectivité (projet d'une résidence pour les personnes âgées, projet d'un lotissement....).

Subventions aux associations :

Monsieur Jacques ROUSSEAU présente à l'assemblée le tableau des subventions qui seront versées aux associations au titre de l'année 2014.

Il précise que ces subventions seront votées concomitement au Budget Primitif 2014.

Antenne relai Orange :

Monsieur le Maire précise que les derniers contacts avec la Société Orange laissent penser que le projet d'implantation d'une antenne relai est toujours d'actualité, mais qu'il a pris du retard du fait de la conjoncture actuelle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.

A Recy, le 18 décembre 2013.

Le Maire,
Michel VALTER